



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 045-214500498-20220922-D2022092203-DE

Reception controle de legalite,

Préfecture du Loiret le

n°enregistrement ACTES

Conseil Municipal **Délibération numéro 2022092203**

Date de la
convocation
15.09.2022

Date d'affichage
15.09.2022

Nombres de
membre

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Sylvie VUILLET, Yann GOLLION, Christian AMEUR, Jonathan RÉMÉNÉ, Aurélie DAUBIN, François DAUBIN, **Sophie THIRET** épouse ALLION, Ilona BERNY-VILFROY, Aurélie BLOT, Dominique BAUDOIN.

Absents donnant pouvoir : Gilberte BADAIRE à Aurélie BLOT, Catherine FOUCAULT à Sylvie VUILLET.

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Par délibération 2022-32 du 07.07.2022, le tableau des effectifs du personnel communal a été modifié commune suit :

- diminution temps horaire d'un adjoint technique (titulaire) de 35/35^{ème} à 28/35^{ème} au 1 septembre 2022
- augmentation temps horaire d'un adjoint technique (titulaire) de 21/35^{ème} à 22/35^{ème} au 1 sept. 2022
- recrutement, par le biais d'un contrat aidé de septembre 2022 à juillet 2023 (contrat financé à hauteur de 30 % sur 20 h par l'Etat en contrepartie d'une professionnalisation de l'agent) : un agent à hauteur de 30/35^{ème}

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Rectifie en ce sens le tableau après recalcul de l'annualisation des adjoints techniques (passage d'un agent de 21/35^{ème} à 23/35^{ème} et non 22/35^{ème}) :

**TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL AINSI MODIFIE
ANNEXE A LA PRESENTE DELIBERATION.**

Le Maire,
Florence BONDUEL,

Le secrétaire de séance,
Sylvie VUILLET,

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Annexe délibération 2022092203 du Tableau des effectifs du personnel

Filière	Grade	Emploi	Temps de Travail	Effectif		
				Emploi permanent	Emploi non permanent	Occupation
Administrative	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Responsable des services communaux	35/35 ^{ème}	1		Titulaire
	Adjoint administratif	Secrétaire administrative	35/35 ^{ème}	1		Stagiaire
	Agent administratif	Agent d'accueil	21/35 ^{ème}		1	Cui (contrat aidé novembre 2021 à novembre 2023 -aide de l'Etat à hauteur de 40% (réduit à 30 %) sur 20h)
Technique	Adjoint technique	Agent des services techniques « Bâtiments, espaces verts, voirie »	35/35 ^{ème}	1		Stagiaire
	Adjoint Technique	Agent des services techniques « Bâtiments, espaces verts, voirie »	35/35 ^{ème}	1		Titulaire
	Adjoint Technique	Agent des services techniques « Bâtiments, espaces verts, voirie »	35/35 ^{ème}	1		Titulaire en disponibilité
	Agent technique	Agent des services techniques « Bâtiments, espaces verts, voirie »	31/35 ^{ème}		1	Cui (contrat aidé octobre 2021 à octobre 2023 de 31 heures -aide de l'Etat à hauteur de 40% sur 20h)
	Adjoint Technique	Cuisinier scolaire	35/35 ^{ème}	1		Titulaire
	Adjoint Technique	Aide cuisine et agent d'entretien des locaux	28/35 ^{ème}	1		Titulaire
	Adjoint Technique	Agent d'entretien des locaux et Aide cuisine	23/35 ^{ème}	1		Titulaire
Filière médico-sociale	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	ATSEM + Animation accueil périscolaire et centre de loisirs	35/35 ^{ème}	1		Titulaire
Animation	Adjoint d'animation	Responsable accueil périscolaire + Animation centre de loisirs.	35/35 ^{ème}	1		Titulaire
	Adjoint d'animation	ATSEM + Animation centre de loisirs.	35/35 ^{ème}	1		Titulaire
	Agent d'animation CUI	Animation accueil périscolaire et centre de loisirs	30/35 ^{ème}		1	Cui (contrat aidé 29.08.2022 au 28.08.2023 - aide de l'Etat à hauteur de 30% sur 20h)
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Intervention musicale auprès des élèves élémentaires	2.5/20 ^{ème}	1		CDI